



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE

SEANCE du 02/10/2024

DLB 2024/736

L'an deux mille vingt-quatre et le mercredi 02 octobre à 18h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM PEZENAS-AGDE se sont réunis en session ordinaire, à la Salle des Fêtes - 59 Place Edouard Barthe - 34290 MONTBLANC, sous la Présidence de Monsieur Armand RIVIERE, Président.

Date de la convocation : 24/09/2024

Affichage de la convocation : 24/09/2024

Etaient Présents :

Gérard ABELLA, André ALBERTOS, Claude ALLINGRI, Alice ARRAEZ, Philippe AUDOUI, Marie BALLESTERO, Nathalie BASTOUL, Jacques BOLINCHES, Jean-Marie BOUSQUET, Didier BRESSON, Jacques CANTAGRILL, Sandrine DENIER, Philippe ENJERLIC, Michel FARENC, Philippe FAURE, Bertrand GELLY, Rémy GLOMOT, Didier GROUSELLE, Chantal GUILHOU, Evelyne GUY, Jean-Yves LE BOZEC, Sylvie LERMET, Laurence MABELLY, Claude MARCO, Pierre-Marie MARHUENDA, Marie-Hélène MATTIA, Carole MAUREL, Fabrice MAURRAS, Bernard MONTAGUD, Jean-René PENAS, Christian PEREZ, Lionel PUCHE, Daniel RENAUD, Armand RIVIERE, Pierre-Jean ROUGEOT, Jean ROUSSEL, Véronique SALGAS, Michel SALLES, Michel SANCHEZ, Bernard SAUCEROTTE, Marie-Agnès SCHERRER, Michèle TARDY, Jean-Louis THERON, René VERDEIL, Sylvian VIALE, Claude VISTE, Jean-Claude VITAL.

Francis BOUTES représentée par Francine GERARD, Jordan DARTIER représenté par Sylvie MACEL, Julie GARCIN SAUDO représentée par François CASTILLO, Frédéric GUARNIERI représenté par Pierre ALAUX, Jacques MONCOUYOUX représenté par Marie-Claude SEMPERE, Stéphane PEPIN-BONET, représenté par Georges BLASQUEZ, Nicole VICENTE représentée par Rachel SACCUCCI.

Absents Excusés :

Jean-Louis ABADIE, Jean AUGÉ, Philippe BARON, Claude BASTIER, Viviane BAUDE TOUSSAINT, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Jérôme BONNAFOUX, Stéphan BOYER, Christophe CASTAN, Francis CASTAN, Laurent COMBES, Jean-Jacques CORON, Francis FORTE, Pascal FICHAUX, Sébastien FREY, Vincent GAUDY, Robert GELY, Gil GEORGERENS, Joséphine GROLEAU, Vincent HUGOT-CONTE, Bernard ICHE, Blandine LAIRD, Jean-Louis LAUX, Caroline LEVANNIER, Christophe LLOP, Georges LOPEZ, Michel LOUP, Marion MAERTEN, Patrick MARTINEZ, Alain MALRIC, Gérard MARTINEZ, Catherine MONTARON SANMARTI, Christiane MOTHES, Louis PASCAL, Christophe PASTOR, Gérard PERRIN, Christine PRADEL, Clémence RAPHANEL, Véronique REY, Thierry ROQUE, Régine ROSENFELD, Frédéric ROYE, Gaby RUIZ, Henry SANCHEZ, Edgar SICARD, Alain SICILIANO, Bernadette TAURINES FARO, Christophe THOMAS, Jean-Michel ULMER.

Secrétaire de séance :

Pierre-Marie MARHUENDA

Objet : Lancement de consultation en Appel d'Offres Ouvert - Fourniture et livraison de bacs roulants pour la collecte et matériel informatique de reconnaissance

Monsieur le Président indique que le marché en cours se termine en février 2025, et qu'il est donc nécessaire de lancer une nouvelle consultation. Elle concerne la fourniture et la livraison de bacs de collecte roulants et matériel informatique de reconnaissance (puces).

Le présent accord-cadre comportera 3 lots :

Lot 1 : Bacs roulants pour la collecte pour un montant maximum annuel de 550 000 € H.T

Lot 2 : Bacs biodéchets et bacs roulants de 660 litres pour un montant maximum annuel de 300 000 € H.T

Lot 3 : Matériel de reconnaissance informatique pour les bacs (puces) pour un montant maximum annuel de 50 000 € H.T

Le marché sera passé en procédure d'appel d'offres ouvert sous la forme d'un accord-cadre à bons de commandes, mono-attributaire, sans minimum et avec un maximum annuel de 900 000 € H.T. Il débutera à l'issue du marché actuellement en cours.

La durée du marché est de 1 an renouvelable 3 fois, soit une durée de maximale de 4 ans.

Le montant maximum de l'accord-cadre est de 900 000 € HT par an, soit 3 600 000 HT sur sa durée totale afin de répondre aux besoins de la programmation à venir.

Monsieur Le Président invite le Comité syndical à délibérer sur le lancement de l'appel d'offres ouvert sous la forme d'un accord cadre à bons de commande pour la « **la fourniture et la livraison de bacs roulants pour la collecte et le matériel informatique de reconnaissance** ».

Monsieur le Président demande l'autorisation aux membres de l'assemblée délibérante, dès lors que la Commission d'Appel d'Offres aura attribué le marché, de signer toutes les pièces dudit marché, y compris les avenants résultant de modifications ultérieures.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à lancer sous la forme d'un appel d'offres ouvert le marché « Fourniture et livraison de bacs roulants pour la collecte et matériel informatique de reconnaissance »,

AUTORISE Monsieur le Président dès lors que la CAO aura désigné le titulaire de l'accord cadre à signer ledit accord-cadre ainsi que toutes pièces y afférent.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours mois et an susdits.

Le secrétaire de séance



Le Président,

Armand RIVIERE

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

A Nézignan l'Évêque, le

08/10/2024